

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Poursuite du projet de pavillon communautaire et avenir de la maison blanche

Orford, le 6 mai 2020 - Lors de la séance du conseil du 4 mai 2020, la Municipalité d'Orford a procédé au dépôt du rapport d'évaluation patrimoniale de la maison blanche sise au 2304, chemin du Parc, réalisé par l'architecte Daniel Quirion à la demande du conseil municipal. Le rapport soumet plusieurs options allant de la démolition jusqu'à la conservation. Notons que ce rapport a été commandé par le conseil municipal à la suite de représentations faites par la Société d'histoire du Canton d'Orford pour conserver ce bâtiment et procéder à sa citation patrimoniale.

Projet de pavillon communautaire

« Le conseil choisit de concentrer ses efforts sur la réalisation du projet de pavillon communautaire que les citoyens attendent et qui a fait l'objet d'un large consensus lors des consultations publiques. Il ne retardera donc pas davantage ce projet et ira de l'avant en révisant le concept de manière à ce qu'il soit entièrement distinct (détaché) de la maison blanche, préservant ainsi l'intégrité patrimoniale de cette dernière », explique la mairesse Marie Boivin.

Un mandat sera accordé à une firme d'architectes le 19 mai prochain, lors d'une séance spéciale, pour réviser le concept présenté en novembre dernier et produire les plans et devis requis. Cette décision permettra de lancer la construction du pavillon dès l'automne.

L'avenir de la maison blanche

En novembre dernier la Municipalité d'Orford dévoilait le projet de pavillon communautaire et annonçait, par le fait même, la démolition de la maison blanche pour maximiser la fonctionnalité des lieux au parc de la rivière aux Cerises. À la lumière du rapport d'évaluation déposé le 4 mai 2020 et suite aux préoccupations soulevées par la Société d'histoire et des citoyens, le conseil municipal a décidé de mener une réflexion élargie à tout le cœur villageois sur la question patrimoniale. Cette réflexion viendra préciser ce que la Municipalité entend reconnaître comme patrimoine et comment elle veut le faire. Le rapport fait d'ailleurs état de la valeur patrimoniale de la maison blanche dans la mesure où elle fait partie d'un ensemble patrimonial plus large. Ce n'est qu'après cette démarche qu'une décision sera prise par le conseil municipal sur le statut de la maison blanche du 2304, chemin du Parc et sur la demande de citation patrimoniale adressée.